

**CHARTRE D'ENGAGEMENT
DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BATIMENT
POUR UNE BONNE GESTION DES DECHETS DE CHANTIER**

En tant que chef de l'entreprise signataire, je m'engage à respecter les 8 points suivants :

- 1 Limiter la quantité et la nocivité (caractère dangereux) des déchets produits en amont et pendant mes travaux (préparation du chantier, calepinage, optimisation de mes ratios...)
- 2 Sensibiliser et/ou former l'ensemble du personnel de l'entreprise à une gestion responsable des déchets de chantier
- 3 Trier ou séparer mes déchets sur chantier ou a posteriori pour faciliter leur réemploi et permettre l'organisation de filières de recyclage/valorisation
- 4 Déposer mes déchets prioritairement vers les déchèteries professionnelles ou les points d'apport volontaire ou à défaut, dans les installations payantes de service public
- 5 Etre en mesure de prouver la traçabilité des déchets générés sur mes chantiers en conservant par exemple :
 - les bons de pesée et/ou d'enlèvement ou factures
 - les justificatifs de dépôt dans les installations dédiées
 - les certificats de recyclage et/ou valorisation...
- 6 Informer mes clients sur ma démarche de bonne gestion de mes déchets de chantier au travers de différents supports (devis, factures, charte d'engagement...)
- 7 Bannir toute pratique illicite en matière de déchets, vis-à-vis du Code de l'environnement et plus particulièrement :
 - les dépôts sauvages
 - le brûlage
 - les rejets de polluants dans les sols ou dans les systèmes d'assainissement
- 8 Disposer d'une assurance professionnelle couvrant explicitement l'ensemble des activités et travaux réalisés et être à jour de mes cotisations sociales et fiscales

Date : 15/10/2021

Nom de l'entreprise : AM PLAQUISTE

Signature :

Lu et approuvé